

Avis d'appel à projet

ARS/DAOSS/ N°971-2023- 09-06-00003

Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail (CLACT)

Accompagnement à la Qualité de vie au travail

Période de dépôt de l'appel à projet : 60 jours à partir de la publication au
Recueil des Actes Administratif de la Préfecture de Guadeloupe ou le 06
novembre 2023 au plus tard.

L'autorité compétente pour l'appel à projet, la sélection des dossiers et la mise en
œuvre est :

**Monsieur le Directeur Général
De l'Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy
Rue des Archives – BISDARY –
97113 GOURBEYRE**

1- Objet de l'appel à projet

L'amélioration des conditions de travail, de la santé et de la sécurité au travail, représente un enjeu essentiel de la politique des ressources humaines et du dialogue social. Favoriser le bien être des professionnels de santé tout au long de leur vie professionnelle permet à la fois de prendre en compte les besoins du professionnel dans sa relation au travail, de renforcer l'efficacité et la qualité des soins et d'améliorer l'attractivité des métiers de la santé.

Les CLACT constituent un levier important et jouent un rôle moteur pour accompagner les établissements de santé dans le développement d'une culture de prévention de la santé au travail.

Ils sont établis en lien avec le volet social du CPOM, le document unique, le bilan social et le rapport annuel de la médecine du travail. Ils prévoient des objectifs cibles et quantifiables, comme la diminution des AT-MP, de l'absentéisme, les remplacements de courte durée et du turn-over....

C'est dans ce cadre, conformément à l'article 1° de l'article R. 1435-19 du Code de la Santé Publique et à l'instruction n° DGOS/RH3/MEIMMS/2013/410 du 17 décembre 2013 relative aux mesures d'amélioration des conditions de travail des personnels des établissements de santé et d'accompagnement social de la modernisation des établissements de santé éligibles au fonds d'intervention régional, que l'Agence de santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy (ARS) consacrera une partie de ses financements au titre du Fonds d'Intervention Régional 2023 pour les projets de CLACT.

L'appel à projet CLACT 2023, s'adresse aux établissements et structures sanitaires, publics et privés (lucratifs et non lucratifs) de Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy. L'ensemble des personnels, y compris le personnel médical et les étudiants, est inclus dans le champ de cet appel à projet.

En lien avec les orientations nationales et la période post-crise COVID-19, l'Agence de santé a retenu des domaines d'actions prioritaires (non exclusifs) qui pourront faire l'objet d'un accompagnement financier à hauteur de 40% dans le cadre d'un CLACT :

- Management et organisation du travail,

- Risques psychosociaux (RPS), qualité de vie au travail et engagement des équipes,
- Amélioration de l'attractivité et lutte contre l'absentéisme,
- Prévention QVCT et mutualisation des ressources

2- Cahier des Charges

Le cahier des charges relatif au présent Avis d'Appel à projet est annexé (**Annexe 1**).

3- Modalités de dépôt des candidatures

Les établissements souhaitant formuler une demande de financement CLACT, doivent adresser à l'ARS leur dossier dont le cadre de réponse est annexé au présent avis (**Annexe 2**) dans **un délai de 60 jours** à compter de la publication de l'avis d'Appel à Candidatures au Recueil des Actes Administratifs de la Préfecture **ou le 06 novembre 2023 au plus tard, le cachet de la poste faisant foi.** (Un dossier unique CLACT par établissement).

Ce dossier devra comporter l'ensemble des pièces demandées et se présenter sous les formes suivantes :

- **Deux exemplaires en version « papier »**, chacun paginé et relié dans sa totalité (corps et annexes) ; **Sous enveloppe cachetée, en une seule fois, par courrier recommandé avec avis de réception** à l'adresse ci-après :

Agence de Santé Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy

[NE PAS OUVRIR - AAP 2023 Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail \(CLACT\)](#)

Direction Animation et Organisation des Structures de Santé (DAOSS)

Responsable Démarche qualité et certification

Rue des Archives – Bisdary

97113 GOURBEYRE

- **En version électronique**, les dossiers de candidature devront être transmis à l'adresse ci-après :

ars971-daoss@ars.sante.fr

4- Modalités de consultation de l'appel à projet

Le présent avis d'appel à projet et ses annexes sont téléchargeables sur le site internet de l'ARS www.guadeloupe.ars.sante.fr

Gourbeyre le, 06 SEP. 2023

Directeur Général de l'Agence de Santé
Guadeloupe, Saint-Martin, Saint-Barthélemy



Laurent LEGENDART